563

LE MERCREDI 29 FÉVRIER 2012

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 29 février 2012, à 18 h 04, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu Jocelyn Fréchette Cécile Gauthier Carl G. Simpson

Absences

Jacques D'Aoûst Alexandre Iracà Raymond Ménard Anik Morin

Représentant du comité de parents :

Luc Trottier

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général Jasmin Bellavance, secrétaire général

La séance est ouverte.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 32-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE l'ordre du jour soit modifié de la façon suivante :

- Ajout du point Convention de partenariat à intervenir entre la Caisse Desjardins de la Basse-Lièvre et l'école de la Montagne à l'égard d'un projet d'aménagement de la cour de l'école – autorisation de signature;
- Ajout du point Dossier d'un membre du personnel enseignant orientation quant à un règlement hors cour – suivi;
- Retrait du point Règlement de griefs orientation quant à un règlement hors cour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT À INTERVENIR ENTRE LA CAISSE DESJARDINS DE LA BASSE-LIÈVRE ET L'ÉCOLE DE LA MONTAGNE À L'ÉGARD D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

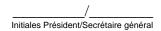
RÉSOLUTION 33-CE (2011-2012)

Attendu que l'école de la Montagne travaille actuellement à un projet de réaménagement de sa cour d'école:

Attendu que dans le cadre dudit projet la Caisse Desjardins de la Basse-Lièvre est prête à remettre un montant de 15 000 \$, soit 5000 \$ pour chacune des trois prochaines années, au bénéfice du projet;

Attendu qu'en contrepartie de son implication financière, la Caisse Desjardins de la Basse-Lièvre souhaite obtenir une certaine visibilité dont la teneur est conforme aux dispositions prévues par la *Politique relative à la commandite* de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 7.6 de l'article 7.3 du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.R 36 2011), la responsabilité d'autoriser une école à recevoir une telle commandite, notamment en ce qui a trait à la visibilité exigée en contrepartie, revient au comité exécutif;



564

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 94 de la *Loi sur l'instruction* publique (L.R.Q. c.I-13.3), le conseil d'établissement a approuvé les termes de la Convention de partenariat à intervenir avec la Caisse Desjardins de la Basse-Lièvre lors de sa séance du 28 février 2012;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux ressources matérielles et financières lors de leur rencontre du 21 février 2012;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la directrice de l'école de la Montagne, madame Marie Baillargeon, soit, et est par la présente, autorisée à signer, pour l'école de la Montagne et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, la Convention de partenariat à intervenir entre la Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre et l'école de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 34-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 07.

Le directeur général fait état des pourparlers entrepris avec l'enseignant concerné.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 35-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 30.

DOSSIER D'UN MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT – ORIENTATION

RÉSOLUTION 36-CE (2011-2012)

Attendu les termes de la résolution 29-CE (2011-2012);

Attendu les discussions des membres du comité exécutif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, et la directrice des ressources humaines, madame Odette Bernier, soient mandatés afin de procéder aux expertises requises visant à donner suite aux balises édictées par le comité exécutif dans ce dossier;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer tout document permettant de donner suite auxdites balises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

565

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 37-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 30 mai 2012, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 18 h 48.

*Marc Beaulieu,*Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance, Secrétaire général